



Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture
Service de la prévention des risques
sanitaires de la production primaire
Docteur Emmanuelle Soubeyran
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Paris, le 09 août 2012

Nos réf. : JPK/CS – 12.08.250

Objet : Brevet Vinbovin

Madame la Directrice,

Un article paru dans le quotidien « Midi Libre », le 7 août 2012 (pièce jointe) fait état d'une expérience menée l'année dernière par la FNSEA consistant à « nourrir » pendant plusieurs mois des bovins avec du marc de raisin et du vin.

Cette expérience, qui pourrait relever d'un mauvais canular, est toutefois appelée à se pérenniser puisqu'un brevet « Vinbovin » a été déposé et un exploitant agricole de Lunel-Viel entend très prochainement élever au marc et au vin trois bovins de race Camarguaise.

Nous nous étonnons qu'une telle expérience puisse être menée sans encadrement scientifique. Il ne semble pas en effet que l'Institut de l'Elevage ou l'INRA aient été consultés. Nous pouvons donc raisonnablement nous interroger sur les conséquences de ce régime alcoolisé sur la santé et le bien-être des animaux. D'autant que certaines études, relatives à l'utilisation de sous-produits de la vigne dans l'alimentation animale, ont démontré que, de par leur composition (teneur élevée de lignine et azote peu soluble), les marcs avaient une digestibilité limitée.

Par ailleurs, selon ses concepteurs, ce régime alcoolisé permettrait d'obtenir une viande de bonne qualité. Elle a d'ailleurs pu être dégustée lors du congrès de la FNSEA tenu ce printemps à Montpellier.

Pour ses promoteurs, la consommation d'une telle viande, produite dans ces conditions particulières, serait sans aucun risque pour la santé des consommateurs.

.../...

Vous conviendrez toutefois que le principe de précaution ne saurait se satisfaire du conditionnel.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que vos services saisissent rapidement l'ANSES avant que, ce qui relève pour l'heure d'une expérience aux motivations essentiellement mercantiles, ne devienne un mode de production généralisé.

Vous remerciant de la bienveillante attention qui sera portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Claire STAROZINSKI
Présidente de l'Alliance Anticorrída

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'O.A.B.A.